

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP / 4.4 / T / 2020-2021
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT ABRITANT
PARQUET DE GITEGA**

Date de publication: 26.01.2021

Date d'ouverture des offres: 16.02.2021

Objet

1. Le Ministère de la Justice invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de la loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Modification de la loi de la loi n°1/01 du 04 Février 2008 portant Code des Marchés Publics, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant le parquet de Gitega.

Financement du marché

2. Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un seul lot.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximal de trois (3) mois. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Conditions de participation

7. La participation au marché est ouverte à égalité aux entreprises possédant des capacités juridiques, techniques et financières leur permettant de réaliser correctement les travaux, objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Ne peut participer à l'Appel d'Offres Ouvert tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

9. Le Dossier d'Appel d'Offres Ouvert peut être obtenu au Cabinet du Ministre de la Justice (Tel : 22 27 76 99) moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille Francs Burundais (50 000 FBu) à verser, sur le sous compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Le libellé à mentionner sur les bordereaux : « Achat DAO N°DNCMP/..... /T/2020-2021 ». L'original du bordereau constitue donc une pièce administrative exigée à chaque soumissionnaire. Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service.

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Ministre de la Justice en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 17.

Réunion d'information et/ou visite de site

11. Une visite guidée du site est prévue. Elle aura lieu en date du ...4.02.2021 à partir de 10 heures, heures locales au parquet de GITEGA.

Présentation de l'offre et garantie de soumission

12. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Chaque offre doit être paginée, parafée, signée et comporter une table des matières.

13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **Trois Millions de Francs Burundais (3 000 000 FBU)**. Elle sera sous la forme de garantie bancaire. Les chèques de banques ou les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

14. Les offres devront être soumises au Cabinet du Ministre de la Justice.

15. Les offres doivent être accompagnées d'un bordereau de versement, versé sur le sous compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi, attestant l'achat du DAO par le paiement du montant de **Cinquante mille (50 000 FBU)** mentionné au point 9. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

16. Les offres restent valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

17. La date limite de dépôt des offres est fixée en date du 16/02 2021 à 10heures locales.

18. Toute offre reçue après la date et l'heure limite de dépôt ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

19. Les offres seront ouvertes par la commission qui sera nommée par le Personne Responsable des Marchés Publics au Ministère de la Justice, en date du 16/02 /2021 à 10heures 30 minutes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent, dans l'une des salles du Ministère de la Justice.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse le rapport du déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification

20. Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, spécifiés dans les « Données Particulières de l'Appel d'Offres » (DPAO).

Fait à Bujumbura, le / / 2021

Personne Responsable des Marchés Publics
au Ministère de la Justice

Christine NIRAGIRA

